

LIMALONGES

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2023

Le seize janvier deux mil vingt-trois, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de La Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales, et sous la présidence de Madame Annette Machet, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 10 janvier 2023

Présents : Mesdames et Messieurs : Machet Annette, Bouyer Nadia, Deschamps Valérie, Biraud Alain, Niot Jean-Marc, Stoffel Claude, Pignoux Cécile, Hauwaert Gaëlle

Absents excusés : Albert Nicolas, Machy Didier (pouvoir donné à Claude Stoffel), Guillaud Philippe (pouvoir donné à Alain Biraud), Léoment Nathalie (pouvoir donné à Nadia Bouyer)

Absents : Christian Nicolas

Secrétaire de séance : Nadia Bouyer

Le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2022 est adopté à l'unanimité

Commune nouvelle – étude

Le 14 novembre, les conseils municipaux de l'ensemble de l'ancien canton de Sauzé-Vaussais ont été invités à une réunion d'information sur les communes nouvelles. Le sénateur Philippe Mouiller, ancien maire de Moncoutant, a exposé la démarche mise en place pour la création de la nouvelle commune de Moncoutant-sur-Sèvre.

Il en est ressorti que le travail en amont de la décision est le plus important. La première étape est de faire un bilan complet de la situation de chaque commune : mise en perspectives des dynamiques territoriales, analyse des besoins et attentes, analyse des ressources financières et humaines, scénarii d'évolution... Conscient que cette étude nécessite l'intervention d'un cabinet extérieur, les conseils municipaux ont été invités à acter leur volonté de la réaliser.

Après délibération, réaffirmant que la réalisation de cette analyse n'implique pas un engagement dans la création d'une commune nouvelle, le conseil municipal (par 8 voix pour et 3 abstentions) accepte de participer à l'étude d'opportunité en vue de la création d'une ou plusieurs communes nouvelles sous réserve d'un nombre suffisant de communes participantes et du montant final des devis.

Urbanisme – désignation d'un élu

2023/615-671

Madame le maire sort de la salle et ne participe ni au débat, ni au vote.

L'article L422-7 du code de l'urbanisme précise que « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de

l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. » Cela s'applique à l'ensemble des autorisations d'urbanisme.

Le conseil municipal désigne Nadia Bouyer par 9 voix pour et 1 abstention.

Travaux village de Dessé

2023/616-672

A l'unanimité le conseil municipal accepte le devis définitif des travaux d'enfouissement de la Haute Tension dans le secteur de Dessé pour un montant de 55 087.43 € HT.

Pour rappel cette dépense sera compensée par les mesures compensatoires de l'éolien.

Divers

1. Réunion commission enfance-jeunesse : 30 janvier à 20h30
2. Réunion commission communication et fêtes et cérémonies : 27 janvier à 20h30
3. Vente du bar « chez Bébert » : une rencontre si besoin sera organisée avec M. Bousser pour connaître ses besoins et attentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 53